



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 116947

#### Texte de la question

M. Jérôme Bignon interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'optimisation des dispositifs d'orientation professionnelle pour la jeunesse. Dans la bataille pour l'emploi des jeunes, le choix de carrière professionnelle et l'adéquation de l'orientation des jeunes lycéens, collégiens et apprentis est un facteur de réussite déterminant. Le travail réalisé à partir de 2008 par la commission de consultation mise en place par le Haut-commissaire à la jeunesse a permis d'envisager plusieurs pistes tendant à optimiser les parcours d'orientation, sujet par ailleurs défendu par le Président de la République. Les résultats concrets des pistes étudiées n'ont pas été à la hauteur des besoins ressentis par les acteurs de terrain. Une récente étude a mis en exergue les difficultés persistantes rencontrées par de nombreux jeunes notamment dans la liberté du choix de leur orientation. De même, près d'un quart d'entre eux éprouvent des regrets quand à un choix au sein de leur parcours. Il semble par ailleurs que les conseillers d'orientation, pourtant les plus à même de conseiller efficacement les jeunes publics ne possèdent que peu d'influence dans la préconisation des choix, la famille et les enseignants y occupant une place prépondérante. Devant les graves carences en matière d'accompagnement des jeunes dans le parcours d'orientation, il lui demande quelles mesures concrètes peuvent être rapidement envisagées afin de combler les lacunes du système actuel.

#### Texte de la réponse

L'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire figurent parmi les priorités du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Cela se traduit par le renforcement de l'accompagnement pour permettre à l'élève de faire ses choix de façon éclairée. Le parcours de découverte des métiers et des formations (circulaire n° 2008-092 du 11 juillet 2008) généralisé depuis la rentrée 2009 dans les collèges et les lycées a pour but d'accompagner l'élève tout au long de sa scolarité de la cinquième à la terminale dans l'élaboration de son projet. Il met l'accent sur la découverte des métiers, des formations et la connaissance de soi pour rendre l'élève acteur de son parcours scolaire. La réforme du lycée, en introduisant le tutorat, l'accompagnement personnalisé, les stages de remise à niveau et les stages passerelles, a permis de dégager du temps scolaire pour l'orientation. L'accompagnement personnalisé, intégré à l'horaire scolaire, propose des réponses adaptées aux besoins des élèves à travers plusieurs types d'activités, dont l'aide à l'orientation. Le tutorat offre à chaque élève qui le souhaite la possibilité d'être conseillé et guidé par un tuteur dans la construction de son parcours de formation et d'orientation. Tout au long de sa scolarité, des entretiens personnalisés d'orientation sont proposés à l'élève pour l'accompagner dans ses choix et l'informer sur ses possibilités. Ces entretiens se généralisent notamment aux périodes de transition en troisième, seconde et première. L'orientation active s'inscrit dans un processus continu en totale cohérence avec l'un des trois points clés de la réforme du lycée : « mieux orienter » avec une orientation plus progressive, plus ouverte et plus juste. Elle permet aux lycéens d'accéder à une information générale sur les filières de l'enseignement supérieur mais également à un conseil personnalisé. Le conseil d'orientation anticipé est généralisé à partir de la rentrée 2011. Tout lycéen qui souhaite poursuivre des études dans l'enseignement supérieur doit pouvoir recevoir une information claire et objective sur l'ensemble de l'offre de formation ainsi qu'un conseil personnalisé pour le

choix des filières dans lesquelles il a le plus de chances de réussite. La modernisation des modalités d'information et d'accompagnement est mise en oeuvre pour s'adapter aux demandes des usagers. Ainsi, l'Onisep a mis en place une plate-forme « mon orientation en ligne », service d'aide à l'orientation accessible par téléphone et par Internet qui propose une réponse personnalisée et l'accès à des foires aux questions. Les jeunes peuvent ainsi bénéficier d'un accueil personnalisé. Pour tout approfondissement d'une réponse, un contact de proximité est proposé au centre d'information et d'orientation le plus proche de son domicile. Les parcours scolaires sont désormais le fruit d'une réflexion construite et partagée par le jeune, sa famille et les enseignants, à laquelle contribuent les COP. L'accompagnement du jeune est un axe central de la politique du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, vecteur de la réussite de chaque élève et de la préparation de son insertion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Bignon](#)

**Circonscription :** Somme (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116947

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 30 août 2011, page 9283

**Réponse publiée le :** 27 décembre 2011, page 13675